

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION

AU BREVET D'INVENTION

N° 485.141

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 22.230

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Bouchon-allumeur automatique pour grenade.

M. MARCEL GAUPILLAT résidant en France (Seine).'

(Brevet principal pris le 3 juin 1916.)

Demandée le 8 septembre 1916, à 13^h 50^m, à Paris.

Délivrée le 21 décembre 1920. — Publiée le 24 mai 1921.

[Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet certains perfectionnements apportés au bouchon-allumeur automatique décrit dans le mémoire descriptif annexé au brevet principal en date du 3 juin 1916.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, le bouchon-allumeur muni des perfectionnements dont il s'agit.

Comme dans le dispositif du brevet principal, la mèche passe à travers le ressort *i*. A la partie supérieure de ce ressort vient se placer une masselotte *a* dans laquelle est fixé le rugueux à deux branches *b*. Ce rugueux vient entourer, à la partie supérieure, un axe d'acier *c* horizontal qui prolonge une tête *d* logée dans une chambre latérale. Sur la tête *d* peut s'appuyer la queue *e* pouvant pivoter autour de l'axe *f* et maintenue en temps normal par une goupille de sécurité *g*. Un ressort *h* tend constamment à chasser la tête *d*, par suite, l'axe *c* dans le sens de la flèche 1.

A la partie supérieure, en *j*, est disposé un bouchon dans lequel est creusé un évidement recevant la capsule *k*.

Le montage de l'appareil est le suivant :

On introduit la mèche en place et autour le ressort à boudin *i*. Par dessus on enfle la masselotte *a* dans laquelle a été inséré le rugueux à deux branches *b*. On enfonce alors, à l'aide d'un outil, la masselotte de façon à abaisser le rugueux jusqu'à ce que l'on puisse introduire latéralement la tige *c* qui, au lieu de s'appuyer contre la paroi *n* du bouchon, peut pénétrer dans un évidement ménagé dans cette paroi. Lorsque la tige *c* est en place, on accroche la queue *e* et l'on dispose la goupille de sécurité *g*. L'ensemble se trouve ainsi maintenu et, avant de fermer le bouchon *j*, on peut se rendre compte aisément que tous les organes sont bien dans la position qu'elle doivent occuper. Avant de mettre le bouchon *j* en place, on s'assure de la mise en place de la capsule de fulminate; enfin, le bouchon *j* est vissé et le bouchon-allumeur automatique est prêt.

On observera que ce bouchon-allumeur est complètement étanche; la grande peut donc être conservée indéfiniment sans risquer de se détériorer par suite de l'humidité. Le fonctionnement de la grenade est absolu-

ment sûr et sans aucun danger pour celui qui la projette.

Pour se servir de l'engin, le soldat enlève la goupille de sécurité, tout en maintenant la queue *e* contre le corps de la grenade; il peut 5 conserver ainsi dans la main, aussi longtemps qu'il le désire, la grenade sans aucun danger.

Aussitôt après la projection de la grenade, la queue, sous l'action du ressort *h*, pivote 10 autour de l'axe *f*; la tige horizontale *c* se trouve projetée dans le sens de la flèche *a*, abandonnant le rugueux *b* à lui-même. Ce rugueux, sous l'action du ressort *i*, agissant 15 sur la masselotte *a*, est violemment projeté contre la capsule de fulminate *k*; l'explosion de cette capsule met le feu à la mèche qui, dans le temps voulu, enflamme le détonateur.

RÉSUMÉ.

20 Perfectionnements apportés au bouchon-allumeur automatique pour grenade décrit

dans le mémoire descriptif annexé au brevet principal en date du 3 juin 1916, perfectionnements consistant à disposer, au-dessus 25 du ressort à boudin qui entoure toujours la mèche, une masselotte dans laquelle est inséré un rugueux à deux branches qui est maintenu en place, écarté de la capsule de fulminate, par une tige horizontale en acier, elle-même 30 maintenue en place par une queue avec goupille de sécurité; la tige horizontale portant une tête sur laquelle agit un ressort tendant à libérer le rugueux dès que la queue a abandonné le corps de la grenade; la capsule de 35 fulminate de mercure étant placée dans le prolongement de la mèche dans un évidement pratiqué à l'intérieur du bouchon de fermeture.

M. GAUPILLAT.

Par procuration :

J. BONNET, THIRION et BRETON.

